



LGV PACA
Charte de consultation des acteurs

Compte-rendu de la réunion n°4
du groupe thématique
Aménagement du territoire

Marseille, le 21/02/08

Participants : (par ordre alphabétique)

Jean-Baptiste DAVID	CCIMP
Jean-Pierre ESTELA	MNLE Provence-Alpes-Côte d'Azur
Gaston GARENNE	TACV
Jean GONELLA	FARE SUD
Brigitte GOURMANEL	Cadde 06
Jean-Pierre HUCHON	CRCI Paca
Jacques MOLINARI	GIR MARALPIN
Germain NALLINO	Amis du rail azuréen
Jean-Claude PERNOUD	Association « Le Train Avenir Centre Var »
Frédéric-Georges ROUX	
Jean-Claude SAPPÀ	Association TGV Développement
Philippe SUBRENAT	TACV
Henri WIRTH	Un train entre Gardanne et le Var
Bernard GYSSELS	RFF
François QUETIN	SNCF
Sandrine RABASEDA	RFF
Michel NOLEO	LOUIS BERGER France (AMO RFF)
Alain DESSAGNE	KFH (AMO RFF)

Absents excusés :

Jean ALLIOT	Train Avenir Centre Var
Michel BOUISSON	Association Collectif TGV Sud Var
Philippe CRETIN	Association Hyéroise pour le transport ferroviaire
René DEFURNE	Association Usagers de la gare des Arcs-Dranguignan
Jean-Paul FERRIER	
Robert GIORDANO	CCI Var
Robert HENAFF	Association LGV Paca
Jean-Philippe ISNARD	Représentant la commune de Mouans-Sartoux
Claude JULLIEN	FNAUT Provence-Alpes-Côte d'Azur
Jean-Paul MENARD	Association des amis du rail azuréen
Sylvie PARCINEAU	CCI Var
Pierre QUILLIET	FNAUT Var
Gérard ROBERT	Association développement des transports publics

Ordre du jour de la réunion :

- Point d'étape sur la démarche de consultation des acteurs,
- Présentation et échanges sur les projets des 4 fiches d'actions préparées par RFF pour le thème aménagement du territoire.

Point d'étape sur la démarche de consultation des acteurs

Bernard Gyssels rappelle que les 33 propositions d'orientations et de mesures issues des 4 groupes de travail thématiques ont été communiquées aux membres du Comité d'orientation du 20 juillet dernier.

Parmi elles, RFF a retenu 21 propositions qui sont de sa responsabilité de maître d'ouvrage. Elles ont été regroupées dans 15 fiches-d'actions qui pourraient préfigurer les engagements futurs de RFF pour la poursuite du projet.

4 fiches d'actions relèvent de la thématique « Milieu humain » :

- Protection des populations vis-à-vis du bruit ferroviaire
- Prise en considération du risque vibratoire
- La démarche paysagère inspirée du 1% paysage routier
- Evaluation des impacts sur la propriété et le patrimoine foncier

3 fiches d'actions relèvent de la thématique « Biodiversité et milieu naturel » :

- Protection des espèces et habitats d'intérêt patrimonial
- Préservation du fonctionnement écologique des territoires
- Assurer la protection de la ressource en eau

3 fiches d'actions relèvent de la thématique « Agriculture-viticulture » :

- Préserver les terroirs et l'activité agricoles
- Prendre en compte les spécificités de l'exploitation viticole
- Anticiper les problèmes et les réserves foncières

4 fiches d'actions relèvent de la thématique « Aménagement du territoire » :

- Assurer la cohérence intermodale et ferroviaire du projet
- Prendre en considération la vocation touristique des territoires
- Assurer une mise en service rapide et phasée du projet
- Assurer une implantation optimale des gares nouvelles

1 fiche d'actions relève d'une thématique transversale qui a fait l'objet de la Journée d'échanges « LGV PACA et Développement Durable » du 7 février 2008 :

- Mettre en place des indicateurs environnementaux de différenciation des options envisagées.

Bernard Gyssels demande aux participants de consacrer une à deux séances de travail supplémentaires pour réfléchir aux leviers d'actions qui pourraient être mis en œuvre sur la thématique considérée, pour faciliter concrètement l'insertion du projet dans ses phases ultérieures d'élaboration.

Présentation et échanges sur les projets des 4 fiches d'actions du thème Aménagement du territoire

RFF propose de retenir un format de 2 pages A3, l'une pour les textes, l'autre pour les illustrations et des exemples de réalisation de RFF. La page textes pourrait comprendre :

- un rappel synthétique des orientations et mesures proposés par le groupe de travail ;
- un rappel des obligations réglementaires ou normatives concernant l'objet des orientations ;
- une présentation des leviers d'actions qui pourraient être mis en œuvre par RFF aux différents stades d'études ultérieurs.

Bernard Gyssels invite les participants à échanger sur les premières propositions de leviers d'actions, pour chacune des fiches considérées.

Fiche 11 : Assurer la cohérence intermodale et ferroviaire du projet

Le groupe de travail insiste sur la nécessité de prendre en compte, le plus tôt possible, les démarches de planification territoriales en cours de définition dans les territoires du projet.

Les échanges aboutissent à la définition des leviers d'actions suivants :

- dans le cadre des études préliminaires puis au-delà, optimiser, en donnant la priorité au ferroviaire, les interconnexions intramodales et intermodales au sein du système de transport concerné par la LGV PACA dans un objectif d'équilibrage (de rééquilibrage) et de non marginalisation de certains des territoires de la région PACA ;
- dans le cadre des études préliminaires puis au-delà, optimiser la connexion des gares desservies par la LGV avec les réseaux de transport public et favoriser l'intermodalité ;
- lors de l'APS puis lors de la préparation du dossier d'enquête publique, élaborer les synthèses des perspectives d'aménagement et de développement des territoires en intégrant les problématiques de développement durable (et renommer ces dossiers en « Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires »)(SPADET) ;
- associer les cofinanceurs dans la mise au point des cahiers des charges puis la conduite du processus d'élaboration des Dossiers de Cohérence Intermodale et Ferroviaire et des dossiers de SPADET ;
- le cas échéant, établir des conventions de dessertes quadripartites Etat / RFF / SNCF / Collectivité(s) Territoriales(s) (à l'image de celle signée le 30 janvier 2007, à l'issue de l'enquête publique, par le Ministre des Transports concernant la desserte ferroviaire du projet de LGV Bretagne – Pays de la Loire) ;
- Assurer la communication et l'information, au niveau des communes dès lors que le fuseau d'études sera arrêté à l'issue des études préliminaires (fuseau de 1000 mètres) puis des études APS (fuseau de 500 mètres) ;
- Demander aux préfetures, qui seront in fine responsables de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (lors de l'EPDUP), d'assurer « un

porter à connaissance » auprès des communes dès lors que le fuseau d'études (fuseau de 1000 mètres) sera arrêté à l'issue des études préliminaires ;

- Mettre en place lors de l'Avant-Projet Sommaire une concertation informelle avec les collectivités locales visant à assurer la mise au point des caractéristiques du projet au droit des gares existantes ou projetées ;
- Mettre en place dès le début des études d'Avant – Projet Sommaire un dispositif de veille concernant l'évolution des documents d'urbanisme opposables dans le souci de préparer au mieux la phase d'EPDUP pour ce qui concerne la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme et d'examen conjoint placée sous la responsabilité des préfetures ;
- Intégrer sous SIG, lors des études d'avant projet sommaire puis actualiser au-delà, les zones d'enjeux les plus forts figurant dans les documents d'urbanisme (zones urbanisées, zones urbanisables, espaces boisés classés, etc.) dans un souci de prise en compte au plus tôt de l'économie générale des SCOT, des PLU ou des POS valant PLU ;

Fiche 12 : Prendre en considération la vocation touristique des territoires

Des participants rappellent les conditions du maintien de la compétitivité touristique de la région PACA, en particulier pour le tourisme d'affaires qui demande une bonne accessibilité d'intersaison et en milieu de semaine.

La vocation de Marseille à être une tête de ligne pour la croisière et non pas une simple escale suppose un accès ferroviaire facilité tant au niveau du port que de l'aéroport.

Les échanges aboutissent à la définition des leviers d'actions à deux échelles différentes du territoire :

A l'échelle de la région PACA (et au-delà) :

- Etude en cours sur le contexte et les enjeux socioéconomiques en PACA : analyses sectorielles pour la région PACA avec une section consacrée au tourisme, développements sur l'activité économique des principales agglomérations, analyse des flux de voyageurs en situation actuelle et à l'horizon 2020 (en référence et en projet)
- Dans le cadre des études d'évaluation socio-économique, réalisation d'études de trafic par origine - destination et par motif identifiant clairement le motif « touristique »;

A l'échelle des fuseaux (EP) puis du fuseau (APS) :

- Lors des études préliminaires, recensement des sites, des monuments et des principaux équipements et lieux d'accueil ayant une fonction récréative ou touristique ;
- Lors des études d'avant-projet sommaire, recensement exhaustif des sites, monuments et des équipements et lieux d'accueils ayant une fonction récréative ou touristique ;
- Lors des études d'avant-projet sommaire, recensement des itinéraires à vocation touristique : route touristique, chemin de grande randonnée, chemins des plans départementaux de petite randonnée, etc.
- Mise au point des mesures de réduction ou de compensation des impacts du projet avec les gestionnaires concernés.

Fiche 13 : Assurer la mise en service rapide du projet, même en cas de phasage

Le groupe de travail se prononce pour le lancement rapide d'un projet complet et s'inquiète de l'état des finances publiques tant à l'échelon central que local. Si un phasage devait être mis en place, il est demandé à RFF de faire en sorte qu'il apporte des améliorations de service significatives sans attendre la réalisation du projet complet.

Les échanges aboutissent à la définition des leviers d'actions suivants :

- Lancer une DUP sur l'ensemble du projet ;
- Dans le cas d'un phasage, garantir que chaque phase successive soit fonctionnelle et raccordable immédiatement au réseau existant ;
- Mener une évaluation préalable des trois solutions de réalisation du projet :
 - Maîtrise d'ouvrage Réseau Ferré de France ;
 - Partenariats public / privé : Contrat de partenariat ou Délégation de Service Public (Concession);

Fiche 14 : Assurer une implantation optimale des gares nouvelles

La SNCF constate que les études menées sur les gares TGV du TGV Méditerranée ont généralement conduit à un sous dimensionnement des gares par rapport à la réalité des flux passagers et voitures. Pour la LGV PACA, de nouvelles études de prévisions de trafic sont mises en œuvre. Elles prennent en compte les temps d'accès prévisibles et les infrastructures qui seront réalisées d'ici à la mise en service. Ces études permettent de quantifier les populations susceptibles d'emprunter cette gare ainsi que les modes d'accès ; elles aboutissent à des cartographies fines de la chalandise de chaque gare TGV (zone d'attraction).

Certains participants estiment que les gares nouvelles doivent s'inscrire dans la logique de la loi SRU - construire de la ville sur la ville – et que le réseau existant doit être le mode à privilégier pour accéder aux gares.

Les échanges aboutissent à la définition des leviers d'actions suivants :

- Organiser un séminaire de retour d'expérience sur les gares nouvelles européennes au début des études préliminaires ;
- Relier chaque gare nouvelle éventuelle au réseau ferré classique et aux lignes de transport collectif urbain ;
- Mener les concertations préalables requises au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme pour les éventuels projets de gares nouvelles après la décision d'approbation ministérielle du dossier d'Avant-Projet Sommaire de la LGV PACA et avant l'EPDUP ;
- Retenir le principe d'une co-responsabilité partagée entre RFF et les collectivités locales pour l'organisation de la concertation préalable prévue au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme pour la réalisation des gares nouvelles ou l'extension / aménagement des gares existantes.

Bernard Gyssels remercie les participants pour leurs contributions et s'engage à présenter les fiches d'actions finalisées lors d'une prochaine réunion qui se déroulera en avril-mai 2008 et qui reprendront les engagements que RFF se propose de retenir pour le projet LGV PACA.

* *
*